

QUELS DÉBOUCHÉS APRÈS UN BAC S2TMD ?

Une grande variété de formations est possible parmi lesquelles :

Métiers de la musique :

- ✂ Musicien interprète : écoles supérieures en France ou à l'étranger
- ✂ Certificat d'aptitude à la fonction de professeur de musique ou diplôme d'état
- ✂ Musicologie : enseignement, recherche
- ✂ DUMI : Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant

Métiers de la danse :

- ✂ Interprète-performer
- ✂ Écoles supérieures en France ou à l'étranger
- ✂ Certificat d'aptitude à la fonction de professeur de danse ou diplôme d'état
- ✂ Chorégraphe
- ✂ Historien de la danse

Métiers de la gestion culturelle :

- ✂ Médiation culturelle au sein de divers établissements ou collectivités
- ✂ Chargé de production, de diffusion, de développement
- ✂ Administrateur de projets culturels

Métiers techniques :

- ✂ Technicien du son, métiers du son
- ✂ Designer sonore
- ✂ Acousticien

Divers :

- ✂ Licence Arts du spectacle
- ✂ Lutherie, réparation instrumentale
- ✂ Art thérapie (musique ou danse)

Pour aller plus loin :

<https://metiers.philharmoniedeparis.fr/eventail-metiers-musique.aspx>

Contact :

Lycée Joachim du Bellay
1 Avenue Marie Talet
B.P. 60509
49105 ANGERS cedex 02

Accueil : 02.41.43.64.12

ce.0490002L@ac-nantes.fr



Conservatoire à
Rayonnement Régional
Esplanade Henri Dutilleux
49100 ANGERS
Accueil : 02.41.24.14.50

Vous pouvez consulter le site du conservatoire pour connaître les dates des tests d'entrée : www.angers.fr/crr

LA SÉRIE S2TMD



EN SECONDE

Option Culture et Pratique du théâtre, de la musique et de la danse.



En seconde générale et technologique, cet enseignement optionnel spécifique s'adresse à tous les élèves qui désirent enrichir leur pratique et leur connaissance artistiques et qui souhaitent en faire une composante de leur parcours de formation. L'admission est conditionnée à l'inscription au CRR d'Angers.

Un emploi du temps est aménagé pour ces élèves afin qu'ils puissent suivre les enseignements au CRR dans les meilleures conditions possibles.

Volumes horaires de l'option :

- 3 heures au lycée
- 3 heures au CRR



S2TMD

La série technologique Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse

Elle s'adresse à des élèves qui développent une pratique artistique depuis plusieurs années en musique ou en danse ou, pour le théâtre, débutent un parcours de formation. Il n'est pas obligatoire d'avoir suivi l'enseignement spécifique en seconde. L'admission est conditionnée à l'inscription au CRR d'Angers.

Les volumes horaires de l'enseignement général laissent une grande disponibilité pour la pratique artistique.

Volumes horaires de l'enseignement technologique :

En première

- 5 heures 30 au lycée
- 5 heures 30 au CRR

En terminale

- 7 heures au lycée
- 7 heures au CRR

LES SPÉCIALITÉS

En première, l'élève bénéficie de trois enseignements de spécialité :

- ✂ Culture et Sciences (danse, musique ou théâtre) 5h30
- ✂ Pratique (danse, musique ou théâtre) 5h30
- ✂ Économie, Droit et Environnement du Spectacle Vivant (EDES) : 3 heures

En terminale, l'élève garde deux spécialités :

- ✂ Culture et Sciences (danse, musique ou théâtre) 7h
- ✂ Pratique (danse, musique ou théâtre) 7h

L'ORCHESTRE ET LA CHORALE

L'orchestre et la Chorale sont accessibles à tous les élèves du lycée. Chaque année, des projets sont réalisés avec des partenaires professionnels.

Les élèves instrumentistes de S2TMD participent à l'un et/ou à l'autre.